

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 5 mai 2026**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2026-05-05-15 | Finances communales - Budget du CCAS -  
Affectation des résultats exercice 2025**

**Rapporteur** Moysse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 1

Nombre d'excusés : 2

Convoqué le 30 avr. 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse , Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moysse , Madame Nicole Auvray , Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Sylvie Breham, Madame Chantal Joly, Madame Chantal Lefebvre, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Monsieur Mohammed Karabila, Madame Khadija Berraho.



**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- La loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales.

**Considérant :**

- Que selon l'instruction budgétaire M57, les résultats 2025 doivent faire l'objet d'une affectation :
  - Soit lors du budget primitif si le compte financier unique a été adopté préalablement,
  - Soit lors d'un budget supplémentaire si le compte financier unique a été adopté postérieurement,
- Que les résultats 2025 doivent combler en priorité le besoin de financement.

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'affecter les résultats comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat antérieur (exercice 2024)	125 056.43
Résultat de l'exercice (exercice 2025)	9 010.72
<b>Résultat de clôture « 001 » (exercice 2025)</b>	<b>134 067.15</b>
<b>Solde des restes à réaliser (exercice 2025)</b>	<b>-11 405.06</b>
<b>Excédent de clôture (exercice 2025)</b>	<b>122 662.09</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat antérieur (exercice 2024)	58 557.52
Résultat d'exercice (exercice 2025)	23 349.48
<b>Résultat de clôture à affecter (exercice 2025)</b>	<b>81 907.00</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<b>Report à nouveau créateur en section d'investissement (001)</b>	<b>134 067.15</b>
<b>Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (002)</b>	<b>81 907.00</b>

Le Président est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :**

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/05/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260505-2026-05-05-15-DE

Publié ou notifié : **18 MAI 2026**